



Onet le Château, le 22 novembre 2022

**Mmes et MM les Président(e)s  
des Clubs Aveyronnais**

**Objet : 16<sup>ème</sup> Assemblée Générale Financière des Clubs du District Aveyron Football**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous convier à assister à la 16<sup>ème</sup> Assemblée Générale Financière des Clubs du District Aveyron Football qui se déroulera le :

**VENDREDI 09 DECEMBRE 2022 à 19H15  
A la Salle des Fêtes (à côté de la Mairie)  
Centre Social place de la République  
12000 LE MONASTERE**

L'ordre du jour sera le suivant :

- ✚ Accueil des Clubs, vérification des Pouvoirs et émargement ;
- ✚ Mot d'accueil du Président Pierre BOURDET, ouverture de l'Assemblée Générale ;
- ✚ Allocution de Marc DELZESCAUX, Président du FC Monastérien ;
- ✚ Allocution de Jacques MONTOYA, Maire de LE MONASTERE ;
- ✚ Appel des représentants des Clubs (quorum) ;
- ✚ Adoption du Procès-Verbal de la 54<sup>ème</sup> Assemblée Générale du 24 juin 2022 ;
- ✚ Remise des récompenses 2021/2022 :
  - Dotations FFF – CREDIT AGRICOLE pour les clubs labellisés
  - Challenge FAIR PLAY – GROUPAMA
- ✚ Bilan actuel de la Saison par Pierre BOURDET ;
- ✚ Remise du chèque « Solidarité – Octobre Rose » à la LIGUE contre le cancer
- ✚ Présentation du Bilan comptable de l'Exercice 2021/2022 par Damien PRADALIER
- ✚ Questions sur ce bilan
- ✚ Présentation du Rapport par le Commissaire Aux Comptes ;
- ✚ Affectation du Résultat ;
- ✚ Votes de l'Exercice Comptable 2021/2022
- ✚ Informations diverses – Dates à retenir
- ✚ Allocution des Personnalités invitées ;
- ✚ Clôture de l'Assemblée par un buffet campagnard.

Nous vous rappelons qu'en cas d'indisponibilité, vous avez la possibilité de vous faire représenter, au choix

- par un licencié de votre club,
- par un licencié d'un autre club qui représentera lui-même son propre club lors de l'Assemblée Générale.

Le cas échéant, merci de compléter l'attestation de pouvoir et de la retourner au District, complétée et signée, **pour le 30 novembre 2022.**

Pour rappel, un pouvoir en bonne et due forme doit comporter la signature du Président, le cachet du club mais également mentionner expressément le mandataire désigné. Le bénéficiaire d'un pouvoir devra être en mesure de justifier de sa qualité de licencié.

Enfin, un buffet étant offert en fin d'Assemblée, nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire avant le **04 Décembre 2022** via le lien **REEMPLIR LE FORMULAIRE**, à raison de 2 personnes maximum par club.

Bien Cordialement,

Le Président,



Pierre BOURDET.